



## DRIVE pro Variable 1 an

Drive pro

ENGIE

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Octobre 2023

Pour les professionnels en Région Flamande

Prix tva exclue

### Composition du prix de votre énergie <sup>(9)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

### Vos avantages

- Rechargez votre véhicule à un Tarif de nuit très bas. Votre maison en bénéficie également
- 100% d'électricité verte belge
- Un prix variable mensuellement

### Services gratuits

- Avec l'app Drive, rechargez automatiquement aux heures creuses et ENGIE vous paie pour les kWh rechargés intelligemment.
- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture par e-mail et via la poste

## Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe <sup>(1)</sup>	Prix par kWh (€cent/kWh)					Coûts énergie verte & cogénération <sup>(5)</sup> (€cent/kWh)
	Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit	
95,00 €/an						
Prix	+ Consommation <sup>(2)</sup>	13,842	14,781	11,616	11,372	+ 2,114
mensuels	- Injection <sup>(3)</sup>	5,899	7,153	2,606		
Prix annuels estimés	+ Consommation <sup>(2)</sup>	17,469	18,703	14,641	14,457	+ 2,114
	- Injection <sup>(3)</sup>	7,446	9,031	3,285		

**DRIVE pro Variable 1 an**

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Octobre 2023

Pour les professionnels en Région Flamande

Prix tva exclue

**Coûts de réseaux (distribution et transport) <sup>(6)</sup>**

Région Flamande	Compteur digital				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution **				
	Tarif capacitaire moyenne des pics mensuels*	Total tarif-kWh	Total tarif-kWh exclusif nuit	Tarif gestion de données régime de mesure : quart-horaire	Tarif gestion de données régime de mesure : mensuel/annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
FLUVIUS ANTWERPEN	37,7650	3,53012	2,45464	13,71	12,63
FLUVIUS LIMBURG	35,5180	3,72146	2,65581	13,71	12,63
FLUVIUS WEST	38,7570	3,60218	2,57044	13,71	12,63
GASELWEST	46,0014	4,70004	3,17693	13,71	12,63
IMEWO	41,0444	3,78329	2,66581	13,71	12,63
INTERGEM	36,8494	3,44889	2,44866	13,71	12,63
IVEKA	42,4804	3,97490	2,72727	13,71	12,63
IVERLEK	41,2021	3,66568	2,61896	13,71	12,63
PBE	50,0547	3,43943	2,73529	13,71	12,63
SIBELGAS	45,3922	4,31645	3,04568	13,71	12,63

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

Région Flamande	Compteur analogique				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				
	Tarif capacitaire terme fixe	Total tarif-kWh	Total tarif-kWh exclusif nuit	Tarif gestion de données régime de mesure : mensuel/annuel	Tarif prosumer (7)
	€/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kW/an
FLUVIUS ANTWERPEN	94,41	5,38520	4,30972	12,63	36,38
FLUVIUS LIMBURG	88,80	5,74018	4,67453	12,63	38,78
FLUVIUS WEST	96,89	5,76373	4,73199	12,63	38,94
GASELWEST	115,00	6,98970	5,46659	12,63	47,22
IMEWO	102,61	5,88210	4,76462	12,63	39,74
INTERGEM	92,12	5,44132	4,44109	12,63	36,76
IVEKA	106,20	6,01848	4,77085	12,63	40,66
IVERLEK	103,01	5,77862	4,73190	12,63	39,04
PBE	125,14	6,10484	5,40070	12,63	41,24
SIBELGAS	113,48	6,54622	5,27545	12,63	44,22

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.



## DRIVE pro Variable 1 an



Prix variables électricité pour les contrats conclus en Octobre 2023

Pour les professionnels en Région Flamande

Prix tva exclue

## Suppléments

### Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie 0,19261

### Cotisation Fonds Energie Région Flamande<sup>(8)</sup> (€/mois)

Professionnel (basse tension) 9,54

### Accise fédérale<sup>(11)</sup> (€cent/kWh)

Consommation entre 0 et 20.000 kWh 1,421

Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh 1,209

Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh 1,139

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Octobre 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEX DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEX DAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEX DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEX DAM connue (Septembre 2023 : 94,35 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEX DAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEX DAM annuel estimé s'élève à 127,06 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : [www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr](http://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr)

Les formules hors TVA d'application pour Octobre 2023 sont les suivantes :

- Normal = 3,3783 + (0,1109 x EPEX DAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 3,4683 + (0,1199 x EPEX DAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 2,8883 + (0,0925 x EPEX DAM)
- Exclusif nuit = 2,4750 + (0,0943 x EPEX DAM)

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEX DAM. La valeur du EPEX DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois.

À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEX DAM connue (Septembre 2023 : 94,35 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEX DAM peuvent être consultées sur engie.be. Le paramètre EPEX DAM annuel estimé s'élève à 119,22 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG :

[www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr](http://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr)

Les formules hors TVA d'application pour Octobre 2023 sont les suivantes :

- Normal = 0,0300 + 0,0622 x EPEX DAM

- Tarif bihoraire heures pleines = 0,0300 + 0,0755 x EPEX DAM
- Tarif bihoraire heures creuses = 0,0300 + 0,0273 x EPEX DAM

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante :  $Q \times Pc$  pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Octobre 2023 à 100 €. Le prix par certificat de cogénération s'élève à 28 €. Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de la VREG.

(7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an en Flandre.

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(\*) Si votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG (<https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstarief-betaalt-u-voor-een-kilowatt>).

(\*\*) Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 19,20264 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné. Le traitement des données tarifaires n'a pas été pris en compte dans le tarif maximum.

Drive est une offre réservée aux clients professionnels propriétaires ou utilisateurs d'une voiture électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment.

Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélèvement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE pro: sources d'énergie renouvelables belge (100%).